

Les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux dans le collimateur de la Cour des comptes

Après les annonces de la Cour des comptes portant « **sur la situation et les perspectives des finances publiques 2014** » (17 juin 2014), la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière, condamne les préconisations du rapport qui constituent de nouvelles attaques dirigées contre les fonctionnaires et plus particulièrement contre les agents territoriaux et hospitaliers.

Le rapport propose :

- ✓ De poursuivre l'austérité salariale en allant plus loin que le gel du point d'indice (reconduit depuis 2010 jusqu'en 2017) : en diminuant la masse salariale, en « ralentissant » les recrutements, en réduisant l'enveloppe des mesures catégorielles, en remettant en cause les régimes indemnitaires et en révisant les règles d'avancement.
- ✓ De réduire les effectifs (non remplacement d'un départ sur trois à la retraite) ,
- ✓ D'augmenter « *la durée effective du travail* », pour « *permettre de diminuer les effectifs sans réduire la quantité et la qualité des services publics rendus* », par exemple en rétablissant la journée de carence en cas de maladie.
- ✓ De conduire plus « *fermement les restructurations hospitalières* »,

En outre, la Cour considère que les hôpitaux n'ont été soumis « *qu'à des contraintes d'économies relativement modestes dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM)* », alors que des centaines d'établissements hospitaliers d'ores et déjà en déficit, réduisent le nombre de postes et remettent en cause les acquis statutaires.

FO réfute ces orientations idéologiques de la Cour et condamne les mesures du rapport. Elles s'inscrivent dans la logique du « pacte de responsabilité » et des 54 milliards d'économies sur les dépenses publiques qui aggravent encore plus la situation des agents territoriaux et hospitaliers, et entraînent une dégradation de la qualité du service public.

FO exige l'abandon de ces mesures d'austérité suicidaires économiquement et socialement.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 19 Juin 2014